

*Épizooties—Loi*

partout au Canada, il faudra vacciner environ 3 millions de veaux par an, si nous les vaccinons tous, au coût total de 12 millions à 15 millions de dollars par an.

● (1240)

La deuxième solution, à laquelle on s'est rangé et que j'approuve tout à fait, suppose que l'on veuille éliminer la brucellose. De fait, il est possible d'y aboutir. Je le répète, on y est parvenu dans d'autres pays, que j'ai mentionnés, et on pourrait certes le faire au Canada. Quand cette maladie aura entièrement disparu, dans l'immédiat ou dans un avenir très proche, la vaccination sera de fait totalement abandonnée. Cela prendra un certain temps, mais si les propriétaires en acceptent l'idée, c'est, je crois, la seule solution possible et elle entraînera l'élimination complète de la vaccination des veaux contre la brucellose.

En dépit de l'opposition actuelle, je crois que nous accomplissons certains progrès. Avec le concours et l'appui de l'industrie de l'élevage, nous estimons pouvoir éliminer la maladie, mais l'industrie de l'élevage doit vouloir sa disparition et ne pas accepter l'infection. Si nous pouvons la convaincre, je crois que nous parviendrons au but recherché. Si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent dans la lutte contre la maladie, nous pouvons espérer l'éliminer définitivement.

Notre parti appuie le principe dont s'inspire le bill C-28 et, à quelques modifications près, qui seront présentées à l'étape de l'étude en comité et qui pourraient en retarder légèrement l'adoption, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas approuver cette mesure dans un très bref délai.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que mon collègue, le député de Timiskaming (M. Peters), serait ici aujourd'hui à temps pour parler en notre nom du bill C-28. Il a dû se rendre dans sa circonscription hier et il n'est pas encore rentré. Je pourrais peut-être brièvement indiquer que nous appuyons le bill et que nous espérons le voir entrer en vigueur avant longtemps.

Comme l'a signalé le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), qui m'a précédé, le bill pourra être examiné plus en détail à l'étape de l'étude par le comité permanent. De façon générale, nous accueillons cette mesure avec plaisir. Nous regrettons qu'elle ait dû rester au *Feuilleton* pendant une année entière avant de passer à l'étape de la seconde lecture.

L'un des points les plus importants à noter est peut-être le changement de nom de la loi. A mon avis, c'est plus qu'un simple changement de nom. Dorénavant, la mesure connue sous le nom de loi sur les épizooties sera intitulée: «Loi sur les maladies et la protection des animaux.» Comme l'a expliqué le ministre et comme l'indiquent les notes figurant dans le bill, le nouveau nom est plus conforme à son contenu puisque ses dispositions traitent non seulement des maladies dont les animaux peuvent être atteints, mais aussi des dommages survenant en cours de transport et ainsi de suite.

Le ministre l'a aussi signalé, il y a fort longtemps que la Chambre a été saisie de cette mesure, puisqu'elle a été adoptée pour la première fois en 1869; qu'une mise à jour soit nécessaire, n'a rien d'étonnant. Pour se rendre compte

[M. Mitges.]

de cette mise à jour, il suffit d'examiner certaines définitions dont il a fallu élargir le sens. Par exemple, la définition du mot «animal», comme l'a signalé le ministre, désigne également une abeille. D'autres améliorations portent sur la définition de «produit animal», «sous-produit animal», «maladie infectieuse», «maladie à déclarer» et ainsi de suite. Nous estimons que ce sont autant d'améliorations qui, même si elles ont un caractère technique, permettront au ministre d'appliquer la loi aussi bien dans l'intérêt de tous les agriculteurs canadiens que dans celui des consommateurs de produits animaux.

Je constate en particulier l'addition dans le bill de toute une nouvelle partie concernant le transport, qui semble à la fois nécessaire et opportune. Nous remarquons aussi que des parties du bill prévoient tantôt ce qui peut et tantôt ce qui ne doit pas arriver aux animaux crevés. Cela a déjà causé des inquiétudes. Je sais que nous ne parlons pas de questions qui relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais le sujet est connexe. Il y a un malaise et une inquiétude dans le public à ce propos et nous avons l'impression que le bill du ministre les dissipera.

Je pense comme le député de Grey-Simcoe que le comité devra revoir toute la question des indemnités pour les animaux dont l'abattage est ordonné aux termes de la mesure. J'ajouterai quelques commentaires aux siens en m'attachant à la question de la brucellose. Mon préopinant, tout expert qu'il est dans ce domaine, raisonnait juste quand il a dit qu'il est temps de choisir entre le vaccin ou l'élimination totale de la maladie.

Comme le ministre le sait, dans les années 40, une grande campagne de vaccination contre la brucellose a été lancée. Sauf erreur, au plus fort de la campagne, le nombre d'animaux vaccinés a atteint un million ou plus. Ces derniers temps, le gouvernement attache moins d'importance à la campagne de vaccination contre la brucellose et insiste davantage sur le fait qu'il serait préférable d'éliminer complètement la maladie. Cela veut dire, bien sûr, que l'abattage obligatoire d'animaux prend de plus en plus d'importance.

Je crois savoir qu'on a la maîtrise de la situation dans la plupart des régions du Canada. Pour ce qui est de l'Ouest, toutes les provinces sauf la Saskatchewan maîtrisent le problème et les autorités améliorent la situation, comme c'est le cas d'ailleurs dans les provinces Atlantiques. J'ai appris que le problème est surtout aigu en Ontario, et sans doute nulle part ailleurs autant que dans la vallée de l'Outaouais. Bien qu'il n'y ait pas encore lieu de s'en alarmer, nous devons néanmoins songer à régler le problème.

Je trouve fondée la critique selon laquelle le montant insuffisant des indemnités que le gouvernement verse aux éleveurs pour les animaux atteints de brucellose qu'ils doivent détruire n'est pas de nature à encourager ceux-ci à choisir la voie de la destruction. Si vous ne versez pas suffisamment aux propriétaires d'animaux à abattre, ceux-ci emprunteront sans doute de préférence la voie de la vaccination, dans l'espoir d'y gagner sur le plan économique. A mon avis, le député qui a pris la parole avant moi avait parfaitement raison de dire que la voie de la vaccination n'est pas la bonne et qu'il faut chercher plutôt à éliminer la maladie.